



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 27/05/2025

ID : 040-214001554-20250523-250523H1652H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 23 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 20 mai 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Véronique MORA a donné pouvoir à Chantal GARROUSSIA; Cédric CHATON a donné pouvoir à Isabelle DARRICAU; Pierre SANCHEZ a donné pouvoir à Marine FOURGS

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 12

Pouvoirs 3

Votants 15

N° DEL20250523-002

CREATION D'UN POSTE D'AGENT POLYVALENT

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L 332-8 2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

CONSIDERANT que la nature des fonctions attribuées à l'agent justifie la création d'un emploi de catégorie C,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

-Créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 28h/semaine d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe de catégorie hiérarchique C à compter du 18 juillet 2025,

- **Inscrire** l'emploi au tableau des effectifs de la commune,

- **Minimum requis** pour postuler à cet emploi est le suivant : grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour les titulaires de la fonction publique,

- **Assurer** les tâches suivantes par l'agent recruté :

- accompagnateur lors du transport scolaire,



- surveillance des enfants lors de pause méridienne,
 - livraison des repas du portage des repas,
 - animation au centre de loisirs ponctuellement,
 - entretien des locaux de l'enceinte de l'école et du centre de loisirs,
 - animation pendant le temps périscolaire
- **En cas** de recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à **l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique**. Dans ce cas, l'agent sera recruté par contrat de travail de droit public d'une durée maximale de 3 ans (renouvelable dans la limite totale de 6 ans),
- **L'agent contractuel** recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 371 correspondant au 2^{ème} échelon de l'échelle indiciaire C2 du grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, emploi de catégorie hiérarchique C.
- **L'agent contractuel** ne pourra être recruté qu'à l'issue de la procédure de recrutement prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- **Les crédits** nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **Monsieur le Maire** est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 26 mai 2025

Le secrétaire de séance

J. DESBLOIS

Thierry GALLEA

